

Paris, le 15 janvier 2026

Monsieur François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres – Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne  
78 RN 6 – B.P. 103

91805 BRUNOY CEDEX

Monsieur le Président,

Votre courrier du 10 décembre 2025, au sujet du transfert de la maternité de l'hôpital privé Claude Galien vers la Clinique du Mousseau, a retenu toute mon attention. Permettez-moi d'y répondre de manière précise et transparente, en apportant des éléments factuels.

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que notre groupe, Ramsay Santé, assure une mission de service public avec 28 000 salariés et 193 établissements en France. La responsabilité d'adapter notre offre de soins, d'assurer la sécurité des patientes et la qualité des prises en charge nous oblige à prendre en compte des réalités structurelles qui dépassent largement notre seul établissement.

Le contexte national actuel est marqué par une pénurie aiguë de gynécologues-obstétriciens, particulièrement en Île-de-France. Cette situation est reconnue par l'ensemble des acteurs du secteur et n'est en rien spécifique à notre groupe, comme tend à le suggérer votre courrier. Malgré nos efforts soutenus, il n'a tout simplement pas été possible de recruter suffisamment de nouveaux praticiens pour maintenir la permanence des soins à Claude Galien. Cette réalité n'est pas une hypothèse, mais un constat auquel nous sommes confrontés comme l'ensemble des hôpitaux du territoire national.

Contrairement à ce que vous avancez, aucune politique délibérée de transfert de praticiens ou d'affaiblissement de la maternité n'a été menée au profit d'un autre établissement. Les médecins de Claude Galien exercent sous statut libéral ; leur venue dépend de leurs choix et non d'une affectation par le Groupe. L'effectif restera réduit à deux gynécologues-obstétriciens début 2026, ce qui ne permet plus d'assurer les gardes en toute sécurité, ni de respecter le cadre réglementaire fixé par l'ARS. Laisser la maternité fonctionner dans ces conditions serait une faute grave, exposant directement les parturientes à des dangers que, ni en tant que professionnel ni en tant que citoyen, je ne saurais accepter.

Les démarches menées auprès des instances représentatives du personnel ont suivi strictement le cadre légal. Dès que les difficultés sont apparues, nous avons informé et consulté le CSE, puis communiqué à l'ARS et à l'Inspection du travail l'ensemble des aspects du dossier.

Par ailleurs, le dialogue avec les élus du territoire a été réel et constant : rendez-vous en mairie de Quincy-sous-Sénart le 20 novembre 2025, entretien avec le maire de Bouissy-Saint-Antoine le 25 novembre, proposition d'intervention en Conseil communautaire le 12 décembre, que vous avez annulée sans proposition de nouvelle date, et multiples autres sollicitations restées sans suite.

L'ouverture au dialogue et notre disponibilité n'ont donc jamais fait défaut.

Quant à l'argument selon lequel la décision ne serait qu'une logique financière, il mérite d'être rectifié. Le groupe Ramsay Santé n'a versé aucun dividende à ses actionnaires depuis plus de dix ans ; l'ensemble des résultats est constamment réinvesti dans la modernisation des établissements et l'amélioration de la qualité des soins pour la population. L'image d'une entreprise déconnectée de son territoire ne reflète en rien la réalité : notre engagement est constant et s'inscrit dans la durée.

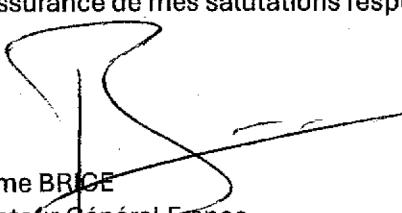
Vous évoquez également le rôle de Claude Galien comme maternité de référence locale. Or, les chiffres attestent que la grande majorité des femmes du Val d'Yerres Val de Seine accouchent déjà dans d'autres établissements de proximité : moins de 500 accouchements à Claude Galien en 2025, contre plusieurs centaines dans des maternités voisines, adaptées et accessibles, notamment à Villeneuve-Saint-Georges. Le maillage territorial, validé par l'ARS, reste donc parfaitement garanti. Par ailleurs, prétendre que les patientes seraient mises en danger par le niveau 1 d'Evry ne tient pas : il existe une coopération étroite entre établissements du département, la qualité et la sécurité sont garanties par l'ARS, et les professionnels qui exercent au Mousseau sont tous aguerris et reconnus.

Concernant l'IVG, il est inexact de laisser entendre que le transfert impactera l'accès à ce service : seules 13 IVG y ont été réalisées à Claude Galien en 2025, contre plus de 350 à la Clinique du Mousseau, ce site étant plus expérimenté dans ce domaine.

Ce transfert de la maternité ne signe pas un recul de l'offre de santé. Au contraire, il permettra de concentrer les investissements et les compétences sur d'autres activités d'intérêt public, comme l'agrandissement des urgences et de la réanimation à Claude Galien, ce qui correspond à une attente forte et raisonnée du territoire.

Enfin, j'entends le contexte pré-électoral et la tentation de polémiquer sur la santé à des fins politiques. Pour notre part, nous restons fidèles à notre mission : garantir la sécurité, l'accessibilité et la qualité des soins. Nous n'évitons aucun débat et nous renouvelons, une fois encore, notre entière disponibilité pour organiser une rencontre avec vous, l'ensemble des élus, et avec l'ARS, afin de construire collégialement les réponses adaptées aux besoins du territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations respectueuses.



Jérôme BRICE  
Directeur Général France